

**Demande de Devis (RFQ pour « Request For Quotation »)**  
**Achat de consommables IT à travers un Accord d'Achat Général (BPA)**

Date : 28 Juillet 2022

À : Toute entreprise légalement établit en Guinée

De : Abdoul Salam DIALLO, Chargé des Achats et Logistique

Objet : Demande de Devis (RFQ) pour l'achat de consommables IT à travers un Accord d'Achat Général (BPA).

No. D'Achat. PR-2022-07-007

Madame/Monsieur la Directrice/le Directeur,

Nous avons le plaisir de vous informer que Helen Keller International (Helen Keller Intl) est à la recherche de fournisseurs expérimentés et qualifiés qui sont disposés à fournir un devis pour le (s) produit (s) suivant (s). Si vous êtes intéressé, vous trouverez ci-dessous quelques indications à suivre :

- Votre devis doit être envoyé sur papier à en-tête de votre entreprise et signé par une personne habilitée.
- Il est recommandé de lire les Termes et Conditions détaillés ci-dessous avant de préparer votre devis.
- Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception de la présente demande en signant l'attestation de conflit d'intérêts du fournisseur ci-dessous ; merci de nous indiquer votre intention d'envoyer un devis.
- Aucun appel téléphonique ne sera accepté et toute question concernant ce RFQ doit être soumise par écrit avant la date limite. Les questions et réponses qui sont considérées importantes pour cet appel d'offres peuvent être partagées par Helen Keller Intl avec tous les autres offrants.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Abdoul Salam DIALLO, Chargé des Achats et Logistique – Helen Keller Intl

**Spécifications des Produits**

Article No.	Description ou Spécifications	Unité	Quantité
1	Encre HP Laserjet 63 A Noir / ORIGINALE	Unité	15
2	Encre HP Laserjet 63 A Couleur / ORIGINALE	Unité	15
3	Encre HP Laserjet 61 Noir / ORIGINALE	Unité	10
4	Encre HP Laserjet 61 Couleur / ORIGINALE	Unité	10
5	Encre HP Laserjet 85 A Noir / ORIGINALE	Unité	05
6	Encre HP Laserjet 14 A Noir / ORIGINALE	Unité	10
7	CANON C-EXV 54 Toner Black / ORIGINALE	Unité	05
8	CANON C-EXV 54 Toner Cyan / ORIGINALE	Unité	05
9	CANON C-EXV 54 Toner Yellow / ORIGINALE	Unité	05

10	CANON C-EXV 54 Toner Magenta / ORIGINALE	Unité	05
11	Encre HP Laserjet 207 X / ORIGINALE	Unité	16
12	Encre HP Laserjet 80 A Noir / ORIGINALE	Unité	04
13	Encre HP Laserjet 415 A Black / ORIGINALE	Unité	08
14	Encre HP Laserjet 415 A Cyan / ORIGINALE	Unité	08
15	Encre HP Laserjet 415 A Yellow / ORIGINALE	Unité	08
16	Encre HP Laserjet 415 A Magenta / ORIGINALE	Unité	08
17	Encre HP Laserjet 410 A Black / ORIGINALE	Unité	06
18	Encre HP Laserjet 410 A Cyan / ORIGINALE	Unité	06
19	Encre HP Laserjet 410 A Yellow / ORIGINALE	Unité	06
20	Encre HP Laserjet 410 A Magenta / ORIGINALE	Unité	06

#### Exigences de Validité du Devis

Exigences d'admissibilité du Fournisseur	<p>Cette RFQ est ouverte aux entreprises commerciales et non-gouvernementales, enregistrées en Guinée, capables de fournir et livrer les produits, et réputées pour conduire leurs affaires avec un souci d'intégrité et d'éthique.</p> <p>Remarque : Helen Keller Intl n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou proposée pour radiation, ou qui propose de faire affaire avec des entreprises qui sont exclues, suspendues ou proposées pour radiation, dans l'accomplissement de l'obligation de cette activité.</p>
Mécanisme contractuel et termes de paiement :	<p>Helen Keller Intl signera un <b>Accord d'Achat Général (BPA)</b> avec le fournisseur retenu pour une période d'un (01) an à condition que le fournisseur s'engage à maintenir les prix des articles pendant toute la durée du contrat.</p> <p>Suite à l'acceptation des biens ou services par Helen Keller Intl, le paiement est effectué dans les 30 jours après la réception d'une facture.</p> <p>En cas de retard, Helen Keller Intl déduira 1% du prix total pour chaque jour de retard de livraison.</p> <p>Le paiement est remis exclusivement au Fournisseur identifié dans le <b>L'Accord d'Achat Général (BPA)</b>. Il ne sera pas donné à un tiers ou à un particulier.</p>
Instructions pour la livraison :	<p>La livraison se fera au bureau de HELEN KELLER INTL à Dixinn Landréah situé entre le laboratoire Guinéo-Allemand et l'Ambassade du Japon.</p>
Devis doit inclure les	<p><u>Détails du devis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Devis doit inclure le No. D'Achat suivant : <b>PR-2022-07-007</b> ;</li> <li>• Description détaillée des articles cités ;</li> </ul>

indications suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations sur le délai de livraison et modalités de paiement ;</li> <li>• Les garanties offertes pour les articles</li> <li>• Prix en GNF excluant les taxes, les droits d'accise et les autres taxes et droits de douane ;</li> </ul> <p>Détails de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une copie du RCCM,</li> <li>• Une Quittance ou Quitus Fiscale</li> </ul>
Critères d'évaluation :	Les devis sont évalués en fonction des spécifications, des qualifications et de l'expérience du fournisseur, du prix, du service après-vente, du délai de livraison et des critères associés. Helen Keller Intl va sélectionner l'offre comportant le Prix le plus bas en respectant les spécifications.

### Soumission des Devis

Date limite de soumission :	Le devis doit être envoyé à Helen Keller Intl pas plus tard que le Vendredi 12 Août 2022 à 16 : 00.
Modalités de soumission :	<p>Le devis peut être soumis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Copie papier</b> : soumettre un devis sur papier à en-tête de l'entreprise dûment signé et cacheté par une personne habilitée et l'envoyer au bureau de Helen Keller Intl dans une enveloppe fermée et adressée au Directeur Pays de HELEN KELLER INTERNATIONAL GUINEE ;</li> </ul>
Durée de validation :	Toutes les offres soumises doivent être valides pendant 60 jours à compter de la date limite de soumission indiquée ci-dessus. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les coûts, les prix, les termes et les conditions, les niveaux de service et toute autre information. Si votre entreprise est sélectionnée, toutes les informations contenues dans la RFQ et le processus de négociation sont contractuelles et peuvent être acceptées par Helen Keller Intl sans autre négociation.

### Termes et Conditions

1. L'émission de cette RFQ n'est pas une déclaration d'attribution de la part de Helen Keller Intl, et n'engage pas Helen Keller Intl à payer les dépenses encourues pendant la préparation et la soumission d'une offre.
2. Les pièces jointes à cette RFQ sont considérées comme faisant partie intégrante de toutes les exigences.
3. Helen Keller Intl peut communiquer avec les Soumissionnaires pour confirmer les coordonnées de la personne habilitée, et le montant de la soumission et pour s'assurer que la soumission a bien été soumise pour cet appel d'offres.
4. Fausse déclarations : Les Soumissionnaires doivent fournir des renseignements complets, exacts et définitifs, conformément à cet appel d'offres et aux pièces jointes.
5. Divulgarion d'un conflit d'intérêt : Les Soumissionnaires doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec les parties associées à l'émission, à l'examen ou à la gestion de cet appel d'offres et de son attribution prévue. Le défaut de présentation complète et transparente de cette déclaration peut amener Helen Keller Intl à réévaluer la sélection d'un Soumissionnaire potentiel.
6. Droit de choisir ou de rejeter : Helen Keller Intl se réserve le droit de choisir et de négocier avec les entreprises identifiées, à sa seule discrétion, comme étant qualifiées pour soumettre des devis compétitifs et peut mettre fin aux négociations sans encourir de responsabilité. Helen Keller Intl se réserve également le droit de rejeter tout ou partie des devis reçus sans explication.
7. Droits réservés : Les réponses à la RFQ deviennent la propriété de Helen Keller Intl. Helen Keller Intl se réserve le droit, à sa seule discrétion :
  - De disqualifier une offre si le Soumissionnaire ne respecte pas les instructions détaillées dans l'appel d'offres ;
  - D'exonérer tous les écarts du Soumissionnaire par rapport aux exigences de cet appel d'offres qui, de l'avis de Helen Keller Intl, sont considérés ne pas être des défauts de matériel qui nécessiteraient un rejet ou une disqualification ; ou si une telle exonération favorise une concurrence accrue ;
  - De prolonger le délai de soumission pour toutes les réponses à la RFQ ;
  - De terminer ou modifier le processus de RFQ à tout moment et réémettre la RFQ ;

- De décerner une attribution immédiatement après l'évaluation initiale des offres sans discussion ;
- D'attribuer une offre pour des biens ou des activités partiels et / ou de décerner plusieurs attributions.

**Attestation de Conflit d'Intérêts du Fournisseur et Confirmation d'Intention de Soumission**

Le Code de Conduite et de Déontologie de Helen Keller Intl exige une divulgation complète et transparente des activités d'approvisionnement. Les employés de Helen Keller Intl doivent éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts ; ils doivent divulguer pleinement leurs actions ou leurs relations avec les fournisseurs, entrepreneurs ou consultants potentiels, et ne doivent pas solliciter, demander, accepter ou convenir d'accepter un avantage de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel. Le Fournisseur accepte soit : 1) de divulguer des possibilités de conflit d'intérêts ; soit 2) de certifier, au mieux de ses connaissances et en toute bonne foi, qu'aucun employé de Helen Keller Intl, ni aucune personne associée à un employé de Helen Keller Intl, n'est un agent, directeur, administrateur, consultant ou n'a des intérêts financiers directs ou indirects, dans son organisation, ou a reçu ou recevra un avantage financier, directement ou indirectement, grâce à l'attribution d'un contrat par le biais de cet appel d'offres. Aux fins de la présente attestation, les personnes « associées » peuvent être notamment : un conjoint, un partenaire domestique, un enfant, un parent, un frère ou une sœur, un beau-frère, un neveu, une nièce, un membre de la famille élargie. Une fausse déclaration matérielle faite en rapport avec cette attestation et / ou le défaut de faire preuve de la vigilance appropriée quand il vérifie les informations qui font l'objet de cette attestation pourrait rendre l'offre du Fournisseur irrecevable aux fins de cette attribution. Le Fournisseur est encouragé à divulguer tout lien avec un employé de Helen Keller Intl susceptible de créer une apparence de conflit d'intérêts, que cette relation réponde ou non aux définitions énumérées ci-dessus.

En signant ci-dessous, le Fournisseur confirme qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts connu ou qu'il a divulgué par écrit les possibilités de conflits d'intérêts (veuillez joindre l'attestation de divulgation séparément) ; le Fournisseur accuse réception de cette RFQ, confirmant ainsi son intention de soumettre une offre conformément aux exigences de la RFQ.

**Le Fournisseur :**

Nom (caractères d'imprimerie) :	
Fonction :	
Signature :	
Date :	